



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre (29/09/2025)

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.

En Exercice (27)	Adeline ROLDAO-MARTINS François VARLET Eric GUEDON	Maryse GUILBERT Nélie LECKI Ahmed LAFRIZI	Didier WROBLEWSKI Fabrice LIEGAUX Michel RAES	Sandrine FILLASTRE Marina-CAMAGNA Jean-Jacques BIZERAY
Etaient Présents : (22)	Laurent CARLIER Sylvie DUPOUY Nadine RACAULT Nelly GICQUEL	Eric SZWEC Amadou-SENE Anthony ARCIERO Christine SEDE	Virginie SARTEUR Annie PANNIER Laëtitia ALAPHILIPPE Djey Di KAMARA	Géraldine PEUCHET Josette DAMBREVILLE Daniel BENAGOU

Absents
représentés : Mme DUPOUY à Mme PEUCHET ; Mme CAMAGNA à Mme FILLASTRE ; M. SZWEC à M. WROBLEWSKI et M. SENE à M. LAFRIZI

Absents non représentés : Mme RACAULT

Secrétaire de séance : M. François VARLET

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Délibération dûment publiée sur www.survilliers.fr en vertu du Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021

Etudes relatives à la mise en place d'un réseau de chaleur

La commune de Survilliers souhaite poursuivre sa démarche entreprise dans une logique de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La mise en place éventuelle d'un réseau de chaleur, sur la commune, via la géothermie permettrait de renforcer l'efficacité énergétique, de réduire la facture énergétique des bâtiments communaux et des logements collectifs.

Avant toute décision de réalisation, il est indispensable de mener les études techniques, économiques, juridiques et financières nécessaires pour évaluer la pertinence et la faisabilité du projet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à engager toutes démarches et études relatives à la mise en place de ce réseau de chaleur, à solliciter les subventions correspondantes et à signer les documents nécessaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal,

Vu les objectifs nationaux et locaux en matière de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre,

Considérant l'opportunité pour la commune de Survilliers d'étudier la faisabilité de la mise en place d'un réseau de chaleur, via la géothermie, afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux et d'apporter un service durable aux usagers ;

Considérant qu'il convient, en amont de toute décision, de procéder aux études nécessaires (techniques, économiques, juridiques et financières) afin d'évaluer la pertinence et les modalités de réalisation d'un tel projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} : **AUTORISE** Madame le Maire, au nom de la commune, à engager toutes démarches et études relatives à la mise en place d'un réseau de chaleur sur le territoire communal.

Article 2 : **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter toutes subventions ou aides financières auprès des partenaires institutionnels pour la réalisation de ces études.

Article 3 : **CHARGE** Madame le Maire de signer tous documents, conventions, marchés publics ou contrats nécessaires à la bonne exécution des présentes.

Article 4 : **INFORME** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

A. ROLDAO MARTINS

